

Comité de suivi ACP-UE – Projet de programme 2025

1. Introduction et contexte politique

L'accord de Samoa a été signé en novembre 2023 et est entré en application provisoire en janvier 2024. Dans son article 95, il prévoit très clairement la mise en place d'un mécanisme d'engagement des parties prenantes par lequel la société civile serait étroitement consultée dans la mise en œuvre de cet accord. Toutefois, à ce jour, il n'y a pas de réels progrès quant à la mise en place d'un tel mécanisme de consultation.

Rappelons que le comité de suivi ACP-UE a été mis en place dans l'accord de Cotonou, signé en 2002 entre l'UE et 77 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et instituant la consultation des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'accord de Cotonou. Le comité de suivi a ainsi joué depuis sa création un rôle essentiel pour faire entendre la voix de la société civile et a été le seul mécanisme institutionnalisé de consultation. Avec l'accord de Samoa, l'avenir du comité de suivi reste à l'heure actuelle incertain.

En parallèle, des discussions sont en cours pour la mise en place d'un mécanisme de consultation de la société civile dans le cadre du Partenariat UE-Afrique.

Le CESE a soumis conjointement avec l'ECOSOCC de l'Union africaine des propositions pour la création d'un nouvel organe de consultation de la société civile, plus étendu que l'actuel comité de suivi et offrant une plateforme à un large éventail d'organisations.

Les discussions en cours au niveau de la Commission européenne et des organisations de la société civile pour la création d'un nouveau mécanisme n'ont toutefois pas encore abouti.

En date du 17 juillet 2024, le CESE et l'ECOSOCC de l'Union africaine ont signé à Accra (Ghana) un protocole d'accord (*Memorandum of Understanding*) dans lequel les deux organisations soulignent leur volonté d'une collaboration renforcée pour promouvoir les intérêts de la société civile.

Un premier pas dans la mise en œuvre de ce protocole d'accord a été la déclaration commune du CESE et de l'ECOSOCC présentée lors du Sommet sur l'avenir des Nations Unies.

Dans ce contexte, les travaux du Comité de suivi ACP-UE s'inscriront dans la continuité par rapport aux actions entreprises en 2024 et se concentreront davantage sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat entre le CESE et l'ECOSOCC. Une feuille de route avec les activités à réaliser ensemble est actuellement en cours d'élaboration. Ces activités devraient se concentrer sur les domaines prioritaires du partenariat UE-UA (par exemple la migration où le rôle de la société civile devrait être renforcé). Tous les trois ans, la mise en œuvre du protocole d'accord serait à évaluer et la feuille de route devrait inclure un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accord afin d'en mesurer les résultats et l'impact.

2. Mise en œuvre du programme

Pour mettre le programme d'action en œuvre, nous organiserons, entre autres, les activités suivantes:

- poursuite de la coopération avec la Commission européenne et l'OEACP concernant la mise en œuvre de l'article 95 de l'accord de Samoa;
- participation aux réunions de l'assemblée parlementaire paritaire OEACP-UE (y compris des assemblées régionales si cela est pertinent, en particulier l'assemblée UE-Afrique) et renforcement de la coopération avec l'APP, notamment en ce qui concerne les événements de la société civile en marge de l'APP;
- mise en œuvre du protocole d'accord avec l'ECOSOCC de l'Union africaine et poursuite des travaux en vue de la mise à jour du protocole d'accord avec l'UCESA (Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires d'Afrique);
- poursuite des travaux visant à faire en sorte que la société civile soit associée à la mise en œuvre des Accords de partenariat économique (APE), notamment l'APE UE-Côte d'Ivoire (suite à la mission de 2022 et aux échanges avec le Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Côte d'Ivoire) et l'APE UE-CDA (suite à l'étude menée en 2023-2024);
- accompagnement de la mise en œuvre de l'APE UE-Kenya en ce qui concerne la mise en place de groupes consultatifs internes;
- poursuite des travaux sur l'Indopacifique, y compris dans le contexte du développement d'un axe UE-Pacifique sur la base de l'architecture de l'accord de Samoa.

3. Mise en œuvre du Protocole d'accord avec l'ECOSOCC de l'Union africaine

S'agissant de la mise en œuvre du Protocole d'accord avec l'ECOSOCC de l'Union africaine, les activités et thèmes suivants seront à considérer et à discuter avec l'ECOSOCC dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route:

a. Mécanisme d'engagement de la société civile pour le Partenariat UE-Afrique:

Poursuite des travaux concernant la mise en place d'un mécanisme d'engagement de la société civile sur base des propositions que le CESE et l'ECOSOCC ont présentées et défendent. Ce sera également le cas pour la mise en œuvre des mécanismes d'engagement des parties prenantes dans l'accord de Samoa.

- b. **Collaboration dans le contexte de l'Assemblée parlementaire paritaire OEACP-UE:** Élaboration et présentation de positions communes lors des sessions de l'assemblée parlementaire paritaire OEACP-UE et de l'assemblée régionale Afrique-UE et organisation de rencontres/discussions/tours de table avec la société civile locale.
- c. **Contribution à l'élaboration d'une position commune de la société civile organisée UE-Afrique** en vue de la réunion ministérielle et du sommet UE-Afrique qui devraient se tenir en 2025.
- d. **Échange d'informations** et collaboration dans l'élaboration d'avis concernant des thèmes présentant un intérêt commun pour le CESE et l'ECOSOCC. L'avis portant sur les voies légales d'accès à l'UE semble pertinent dans ce contexte.
- e. Thèmes sur lesquels une collaboration pourrait être envisagée:
- **migration et mobilité:** des activités communes seront à prévoir sur ce thème. Une collaboration dans l'élaboration de l'avis sur les voies légales d'accès à l'UE devrait également être envisagée.
 - **financement du développement:** analyse du cadre financier / de l'architecture globale des fonds pour le développement. Une déclaration conjointe pourrait être élaborée en vue de la 4^e Conférence internationale sur le financement du développement (Séville, Espagne | 30 juin – 3 juillet 2025).
 - **développement durable et démocratie:** Faisant suite à l'avis d'initiative sur la démocratie en Afrique (REX/584), une conférence pourrait être organisée sur les enjeux du développement durable et ses répercussions (positives et négatives) sur la démocratie, tout en montrant l'importance d'inclure la société civile dans les processus politiques en vue d'une meilleure définition et acceptation des décisions politiques par les citoyens. Une telle conférence permettra d'aborder également des thèmes tels que migration, Pacte pour l'avenir, changement climatique.
 - Sur le thème du **changement climatique**, une action conjointe pourrait être envisagée en marge de la COP, y compris avec la participation de l'UCESA.
 - Une collaboration pourrait également être envisagée sur le thème des examens nationaux volontaires portant sur la mise en œuvre des **objectifs de développement durable**, en vue d'un échange d'expérience et de bonnes pratiques.
 - **autonomisation des femmes et emploi:** élaboration d'une déclaration commune en vue de la réunion UNCWS69 à New York en mars 2025 portant essentiellement sur la mise en œuvre de la déclaration de Pékin et l'état actuel

du statut des femmes et de leurs droits. Nous pourrions aborder également la question de savoir comment progresser dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord de Samoa sur ce sujet.

- **mesures visant à promouvoir la société civile et à lui donner les moyens d'agir:** quels sont les besoins réels et quelle réponse est concrètement nécessaire, au-delà des déclarations globales, pour le renforcement des capacités et/ou pour lutter contre la désinformation? La question des moyens financiers suffisants doit également être soulevée. Ce sujet pourrait être spécialement orienté vers les jeunes et l'échange de bonnes pratiques dans la promotion de leur participation dans l'élaboration des politiques publiques.
 - Ce thème pourrait également inclure des échanges avec l'ECOSOCC sur la façon de formuler et promouvoir des avis.
-